

LE CONSEILLER DIDACTIQUE

PRÉSENTATION

La fonction de conseiller didactique existe pour la voie de préparation et pour chaque discipline ou famille de disciplines dans laquelle au moins un enseignant-fonctionnaire en période de stage (dénommé ci-après « stagiaire ») ou un enseignant-employé en période d'initiation (dénommé ci-après « employé ») de l'enseignement secondaire est formé.

Le conseiller didactique joue un rôle de régulateur au niveau de la discipline. Il assure le lien entre le module de la didactique de la ou des spécialités et la formation pratique dans le cadre de l'accompagnement.

Il met en réseau les conseillers pédagogiques et personnes de référence qui accompagnent les enseignants de sa discipline auprès de qui il intervient.

Le conseiller didactique fait lui-même partie d'un réseau constitué par les conseillers didactiques.

CONDITIONS CADRES	
Références au cadre légal	Articles 13, 19, 21, 36, 48, 51, 72ter, 75, 77, 81 et 89-20 de la loi modifiée du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale et article 3 du règlement grand-ducal du 22 août 2019 déterminant les modalités pratiques du stage, du cycle de formation de début de carrière, du certificat de formation pédagogique et de la période d'approfondissement.
Nomination	Le conseiller didactique est choisi parmi les enseignants fonctionnaires de l'enseignement postprimaire. Il est nommé par le ministre sur proposition de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) pour un mandat renouvelable de trois ans. Par groupe de dix stagiaires ou employés de première ou de deuxième année dans une spécialité, un conseiller didactique supplémentaire peut être nommé.
Lien hiérarchique	Le conseiller didactique agit sous l'autorité du directeur de l'IFEN.
Décharge	Le conseiller didactique bénéficie d'1,5 leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire pour le premier enseignant-stagiaire ou employé et de 0,4 leçon de décharge d'enseignement hebdomadaire par enseignant-stagiaire ou employé supplémentaire. Cette décharge n'est pas due pendant les périodes de suspension de stage du stagiaire.
Conditions requises	Le conseiller didactique adhère à la vision et aux valeurs de l'IFEN présentées sur www.ifen.lu . Il porte les valeurs de l'institution et assume une responsabilité professionnelle et morale. Le conseiller didactique effectue ses missions dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur. Le conseiller didactique doit se prévaloir d'au moins trois années de service à partir de sa nomination à la fonction.

MISSIONS ET ACTIVITÉS

1. Le conseiller didactique coordonne l'organisation du module de la didactique de la ou des spécialités :

- Il coordonne la conception et la mise en oeuvre, dans le cadre d'une démarche pilotée par l'IFEN, du programme de formation du module de la didactique de sa discipline ou famille de disciplines en lien avec les modules relevant de la construction des savoirs, de la différenciation, de la motivation et de l'évaluation.
- Il coordonne, dans le cadre d'une démarche pilotée par l'IFEN, l'équipe de formateurs intervenant dans le module de la didactique de sa spécialité.
- Il garantit la qualité des cours dispensés dans le module de la didactique de sa spécialité ou famille de disciplines : en matière d'objectifs, de contenus et de méthodes.
- Il dispense aux enseignants-stagiaires ou employés des séances du module de la didactique de sa spécialité ainsi que, dans la mesure du possible, des modules transversaux.

2. Assurer la cohérence et la régulation des parcours de formation des enseignants-stagiaires ou employés :

- Il assure la cohérence du parcours personnalisé de l'enseignant-stagiaire ou employé dans le cadre de son accompagnement : supervision du parcours de formation, visite de terrain.
- Il assure la cohérence et la régulation du dispositif d'accompagnement au niveau de la didactique de la spécialité.
- Il organise, par des regroupements entre pairs, la mise en réseau des conseillers pédagogiques et personnes de référence de sa spécialité.

3. Le conseiller didactique participe à l'évaluation du stagiaire ou de l'employé :

- Il valide les bilans formatifs du stagiaire ou de l'employé au cours de son parcours de formation.
- Il participe à l'évaluation certificative et formative du stagiaire ou de l'employé conformément aux dispositions des articles 48, 81 et 89-20 de la [loi modifiée du 30 juillet 2015](#).

4. Le conseiller didactique assure le lien entre le dispositif de stage, le certificat de formation pédagogique et le développement curriculaire de la spécialité.

5. Le conseiller didactique se forme dans le but de développer les compétences requises pour l'accomplissement de ses missions :

- Il porte un regard critique sur ses propres pratiques.
- Il suit des formations organisées par l'IFEN.
- Il participe à des regroupements entre pairs organisés par l'IFEN.

6. Le conseiller didactique participe à l'évaluation du dispositif du stage.

COMPÉTENCES REQUISES	
Compétences personnelles	<p>Le conseiller didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est organisé et rigoureux. • fait preuve d'autonomie et assume les responsabilités liées à ses missions. • fait preuve d'une éthique exemplaire.
Compétences sociales	<p>Le conseiller didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • montre de l'ouverture d'esprit et du respect à l'égard d'autrui. • est disponible et à l'écoute. • crée un climat de confiance, rassure et encourage. • sait travailler en équipe.
Compétences méthodologiques	<p>Le conseiller didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • oriente ses démarches vers la recherche de solution. • fait preuve de capacité à analyser et à structurer. • sait gérer sa charge de travail et ses propres ressources de manière à répondre aux besoins du stagiaire ou de l'employé, des conseillers pédagogiques et de l'institution.
Compétences disciplinaires	<p>Le conseiller didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaît et respecte les politiques nationales éducatives et les programmes en vigueur. • a de solides références didactiques et pédagogiques. • sait lier les savoirs théoriques de la discipline à la pratique professionnelle.
Compétences attendues en lien avec la fonction	<p>Le conseiller didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est capable de superviser, en lien avec l'IFEN et en coopération avec une équipe de formateurs, le plan de formation du module de la didactique de la spécialité de sa discipline ou famille de disciplines. • connaît et applique les principes de l'accompagnement d'un stagiaire ou employé en vue de superviser l'action des conseillers pédagogiques dans sa discipline. • est en mesure d'analyser les situations et les démarches liées à la pratique professionnelle du stagiaire ou employé pour adapter son suivi et sa supervision. • sait différencier ses approches et s'adapter dans le cadre de ses interactions avec les stagiaires ou employés et les autres intervenants du stage. • est capable de donner et de recevoir un feedback.
Compétences à développer en lien avec la fonction	<p>Le conseiller didactique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développe ses compétences en pédagogie pour adultes. • développe ses connaissances en vue d'appliquer les principes de la pratique réflexive. • développe ses connaissances en vue d'appliquer les principes de la communication dans le cadre de l'accompagnement d'un stagiaire ou employé.